Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 38 (1912)
Heft: 18

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

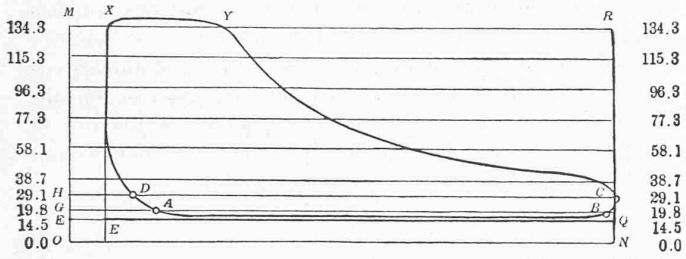

Fig. 1.

sur la fig. 1. Mais, étant donné le diagramme *ABCYXDA*, pour tracer la ligne *OM*, il faut connaître l'espace nuisible *MX*. Si je commets une erreur dans l'appréciation de cet espace, l'équation $pv^n = c$ ne sera plus applicable, *n* ne sera pas constant et au lieu d'avoir une droite j'aurai une courbe. Donc, pour déterminer le volume de l'espace nuisible, on lui attribuera dans un premier essai, la valeur la plus vraisemblable et on tracera la ligne de détente du diagramme logarithmique ; si cette ligne est courbe, on fera un nouvel essai en donnant une autre valeur à l'espace nuisible et ainsi de suite, en tâtonnant, jusqu'à ce que la ligne soit droite. Appliquons ces considérations au diagramme de la fig. 2 et cher-

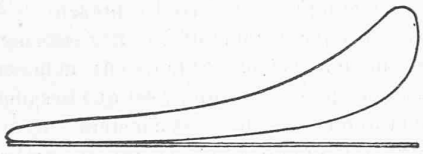

Fig. 2.

chons le volume des espaces nuisibles du cylindre. Supposons-le égal à 14 % et traçons le diagramme logarithmique, nous aurons la ligne 14 de la fig. 3. Pour 16, 20 et 22 %, nous

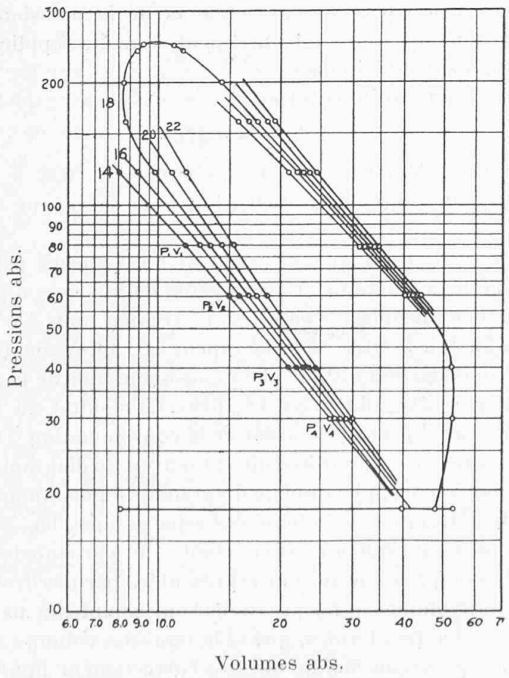

Fig. 3.

aurons les lignes 16, 20 et 22. Or nous voyons que toutes ces lignes sont courbes : 14 et 16 tournant leur courbure vers la gauche et 20 et 22, vers la droite. Prenons alors pour l'espace nuisible une valeur de 18 %, intermédiaire entre 16 % (courbure à gauche) et 20 % (courbure à droite), nous obtenons la ligne 18 qui est droite, par conséquent, *n* est constant, donc, conformément à ce que nous avons établi plus haut, cette valeur de 18 % est celle de l'espace nuisible *vrai*.

Nons nous bornons à ces deux exemples qui suffisent à donner une idée de la fécondité de la méthode inventée par M. Clayton. H. D.

Programme d'un concours d'idées

ouvert entre les architectes suisses ou établis en Suisse, pour le plan de lotissement en Cité-Jardin et la mise en valeur rationnelle du Domaine du Mervelet, Commune du Petit-Saconnex, canton de Genève, d'une superficie de 185,493 m² et de la parcelle détachée d'une contenance de 5,345 m².

Toutes les pièces concernant ce concours seront envoyées avant le 30 novembre 1912, à 6 h. du soir, à l'Agence Haasenstein & Vogler, Corraterie 17, à Genève.

Les projets seront soumis à un jury composé comme suit :

MM. Ch. Georg, maire du Petit Saconnex,
Marc Camoletti. architecte, à Genève,
J.-L. Cayla, » »
Alph. Laverrière, » à Lausanne,
H. Maillard » à Genève,
Camille Martin, » »

Les membres du jury ont pris connaissance du programme, l'ont accepté et s'engagent à ne pas participer au concours, soit directement, soit indirectement.

Une somme de 12,000 fr. sera mise à la disposition du jury pour être répartie en primes entre les 5 meilleurs projets.

Tous les projets seront exposés publiquement pendant 10 jours après le jugement, dans un local désigné à cet effet.

Chaque concurrent devra fournir les pièces suivantes :

a) Un plan de lotissement au 1/1000, en tenant bien compte des courbes de niveau. Le tracé des égouts devra être indiqué sur ce plan.

b) Une perspective à vol d'oiseau de l'ensemble de la cité-jardin avec ses routes et chemins, les maisons, jardins, etc.

c) A volonté, une maquette.

d) Le projet d'au moins trois villas à l'échelle de 1/100.

e) Quelques vues perspectives partielles des points jugés les plus intéressants par le concurrent.

f) Un résumé sommaire indiquant les points essentiels à observer pour la mise à exécution du projet et le caractère désiré par le concurrent pour cette cité-jardin.

Exposition de plans de villes, à Genève.

A l'occasion de l'assemblée annuelle de l'Union des villes suisses, la Société d'Art public (section genevoise du Heimatschutz) a organisé au Musée Rath, avec le concours des administrations des principales villes de la Suisse, une exposition de plans de villes, à l'imitation de la Städtebau-Ausstellung de Zurich.

L'exposition sera visible du 26 septembre au 13 octobre, tous les jours *sauf le lundi*, de 10 à 12 h. et de 1 ½ à 6 h. Entrée libre.

Concours de villas de 1912, à Genève.

Le 5me concours de villas organisé depuis 1902 par l'Association des Intérêts de Genève, a eu lieu cette année les 19 et 20 septembre (le dernier a eu lieu en 1908).

22 architectes se présentent au concours avec 51 villas, d'une valeur totale de plus de 3 millions.

Le jury élu par la section genevoise de la Société suisse des ingénieurs et architectes est composé de MM. les architectes Ch. Taillens, de Lausanne ; P. Bouvier, de Neuchâtel ; E.-H. Arthur, M. Braillard, C. Martin, de Genève ; Horace de Saussure, artiste peintre, nommé par la Société d'art public et M. Louis Roux, président de l'Association des Intérêts de Genève.

Suppléants : MM. Joos, architecte, à Berne ; A. Camoletti, architecte, à Genève et M. Eug. Moriaud.

Les récompenses, consistant en diplômes et médailles, seront distribuées aux lauréats lors de la séance d'art public qui aura lieu au mois de mars prochain.

Genève, le 14 septembre 1912.

Congrès géologique international.

XIIe session, Canada, 1913.

Le Congrès géologique international, sur l'invitation qui lui a été faite d'un commun accord par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux du Canada, le ministère des Mines et de l'Institut des Mines du Canada, tiendra sa douzième réunion au Canada durant l'été de 1913, sous la présidence d'honneur du Duc de Connaught, gouverneur général.

Sujets à discuter.

Les sujets suivants ont été choisis pour fournir les thèmes principaux de la discussion :

1. Les richesses houillères mondiales.
2. Différenciation dans les magmas ignés.
3. L'influence de la profondeur sur la nature des gisements métallifères.
4. L'origine et l'importance des sédiments pré-Cambriens.
5. Les sous-divisions, la corrélation et la terminologie du pré-Cambrien.
6. Dans quelle mesure l'époque glaciaire a-t-elle été interrompue par des périodes interglaciaires ?
7. Les caractères physiques des mers paléozoïques et les particularités de leur faune considérées au point de vue de la portée du retour des mers, dans l'établissement des systèmes géologiques.

Excursions.

Des dispositions ont été prises pour organiser une série d'excursions qui permettront aux membres du Congrès d'acquérir une notion de la géologie et de la physiographie aussi bien que des richesses minérales et autres richesses naturelles de toutes les parties les plus accessibles du Canada. Ces excursions auront lieu avant, durant et après le Congrès. Les membres auront l'occasion de prendre part à une ou plusieurs des excursions les plus longues, et à quelques-unes des plus courtes.

Le secrétaire se fera un plaisir de répondre à toutes les demandes qui lui parviendront au sujet des arrangements pris pour le Congrès. La correspondance doit être adressée comme suit :

Monsieur le Secrétaire, Congrès géologique international,
Musée Commémoratif Victoria, Ottawa, Canada.

Société suisse des ingénieurs et architectes.

Circulaire du Comité central aux autorités cantonales et communales.

Zurich, Septembre 1912.

Tit.

Le Comité central de la Société suisse des ingénieurs et architectes a préparé une explication des principes à suivre pour les concours d'architecture, afin que les autorités en particulier et le public en général puissent en saisir l'esprit.

Nous avons l'honneur de vous remettre un exemplaire de cette pièce et vous voudrez bien reconnaître qu'il est dans l'intérêt de tous aussi bien des personnes instituant un concours que des architectes se mettant sur les rangs de suivre exactement les principes établis par notre Société.

Nous espérons aussi que vous trouverez très modérées les sommes à distribuer comme prix, surtout vis-à-vis des grands avantages que procurent de tels concours.

Nous profitons de cette occasion pour vous dire que notre Société, fondée en 1837 et composée d'ingénieurs et architectes pratiquants, compte actuellement 17 sections, soit environ 1150 membres dont un grand nombre remplissent des charges officielles fédérales, cantonales ou communales. Ce fait prouve que les principes en question n'on pas été élaborés uniquement dans l'intérêt des architectes privés.

La Société suisse des ingénieurs et architectes a inscrit en outre dans ses statuts comme point fondamental que ses membres n'ont droit à une rénumération équitable de leurs services que s'ils remplissent consciencieusement leur mandat et veillent scrupuleusement aux intérêts de leurs clients. Ayant conscience de leur grande responsabilité vis-à-vis du public, les membres de la S. S. I. A. se sont formellement engagés à respecter le § 5 de nos statuts. Nous ajoutons à la présente la liste des membres de la S. S. I. A. avec quelques indications. Vous trouverez entr'autres à la page 6 un extrait des statuts avec les principes fondamentaux de la Société, plus loin, page 13, une nomenclature des normes servant de guide à nos membres ; elles ont été fixées en partie de concert avec des administrations et concernent différentes branches de l'art de bâtir.

Nous vous prions de bien vouloir seconder notre Société qui cherche de toutes façons à réglementer les relations entre ingénieurs et architectes et propriétaires et entrepreneurs. Vous favoriserez nos efforts en suivant les principes que nous avons établis, et en vous adressant pour vos travaux, expertises, etc. à des techniciens qui offrent toute garantie pour vous satisfaire non seulement au point de vue artistique et technique mais en commerçants avisés et consciencieux.

Recevez l'expression de notre parfaite considération.

Pour le Comité central de la Société suisse des Ingénieurs et architectes :

Le Président, H. Peter. *Le Secrétaire,* A. Hærry.